

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CONTRAT DE VALORISATION

84.133

DATE DE CONVOCATION

5 Novembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

5 Novembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS
13 NOV 1984
APPLICATION LOI N° 82213
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le DOUZE NOVEMBRE à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FABER Jean-Pierre Premier Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. FABER - TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT-BENOIT-Mme LAFAYE Adjoint
M. BARBAT-Mlle BARRAUD-DUCHERON-M. BIROLLEAU-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-MM. GEOFFROY-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-REVOLAT-THOMAS-Mme CENAC -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DE LIPKOWSKI par M. FABER
DAUZIDOU par Me TAP
BUSSEREAU par M. BENOIT
PAPEAU par M. BIROLLEAU
POTENNEC par Mme DE GAYE
GAUDIN par M. REVOLAT
ROUDOT par M. BARRAUD-DUCHERON
LACOTTE par M. le Docteur MOST

Absente : Mme JEAN

Absent -excusé : M. BERNARD

Président : Monsieur FABER, Premier-Adjoint au Maire

Mademoiselle DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

Mme le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 21 Décembre 1983, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à poursuivre les études et les formalités nécessaires à la conclusion du Contrat de Valorisation.

Depuis cette date, de nombreux contacts ont été pris auprès des instances de l'Etat, de la Région et du Département, et ont permis de rédiger un rapport de présentation du contrat.

Le contenu de ce rapport est résumé dans la note ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme le Rapporteur :

VU la directive du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 20 Décembre 1982,

./.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 27 Juin et
21 Décembre 1983,

Vu le rapport de présentation du projet de contrat de valorisation

CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a pour la Ville de signer ledit
contrat,

DECIDE :

- d'approuver le rapport de présentation tel que présenté
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du
Département pour mener à bien le programme correspondant
- de s'engager à lancer les différentes opérations contenues dans le
contrat de valorisation dès que les subventions sollicitées auront
été accordées
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par
délégation, à signer le contrat à intervenir.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Ont signé au registre MM.les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



[Handwritten signature]

LE CONTRAT DE VALORISATION

RECU A LA SUB-PRÉFECTURE
PAR C. TIGRE, LL
13. NOV 1984
APPLICATION LOI 1982...
du 2-3-1982

ROYAN - STATION DE LA REVITALISATION

Le principal objectif du contrat de valorisation est de créer autour du tourisme qui est l'activité principale de ROYAN, un aménagement et une extension originale qui vont permettre d'augmenter de façon importante le temps de fréquentation de la station.

Proposer de belles plages, un site naturel agréable et le soleil des mois d'été ne suffit plus.

Il fallait, à partir des atouts naturels que possède ROYAN, donner un thème et une originalité à notre tourisme.

D'autre part, après avoir constaté dans un bon nombre de pays d'Europe, l'enthousiasme du public pour les formules loisir, santé, tourisme, le créneau de Royan semblait tout indiqué.

En effet, le développement des loisirs a sensibilisé l'homme vers l'expression physique et corporelle. L'essentiel de ses efforts tend vers la conservation du capital santé.

Ceci explique pourquoi, à partir de cette constatation, ROYAN a adopté comme thème directeur :

FORME - SANTE - SPORT - LOISIR

Ce sont ces quatre thèmes qui ont permis de dégager l'entité de synthèse, ROYAN STATION DE LA REVITALISATION.

I - QUEL EST LE PUBLIC RECHERCHE ?

Toutes les catégories de séjournants seront intéressées

Ce thème FORME - SANTE - SPORT - LOISIR concerne :

- Les athlètes de haut niveau pour une cure de revitalisation
- Les jeunes en période de vacances scolaires
- Les actifs en "reconstitution de forme"
- Les personnes du 3e âge
- Les curistes en stage de diététique.

II - COMMENT LE CONTRAT DE VALORISATION APORTE-t-IL LA REPONSE
AUX QUATRE THEMES - FORME - SANTE - SPORT - LOISIR

ROYAN possède déjà au départ la plupart des atouts nécessaires pour répondre à cette demande; d'importants équipements sportifs de haut niveau (tennis, golf, équitation, port de plaisance, stades) et des conditions climatiques intéressantes (Royan est classé station climatique depuis 1922)

III - A partir de ces atouts de base, le contrat de valorisation va permettre une mise en valeur de ce qui existe et la création de séjours structurés (par leur thème sport - remise en forme) organisés (des propositions précises d'hébergement les accompagneront) animés (ils seront complétés par un aspect culturel et distractif)

IV - Grâce au contrat de valorisation, nous allons pouvoir créer des séjours de remise en forme, s'adressant à tous les publics et qui allieront

- Activités sportives
- Activités de remise en forme
- Informations et formation
- Distractions

Que trouvera un séjournant à ROYAN ?

- La pratique de sports, tels que tennis, voile, équitation, golf.
- Une initiation et une formation à la diététique qui sera faite en relation avec les restaurateurs de ROYAN
- Des séances d'esthétique corporelle (ex : bains bouillonnants, massages)
- Une information et une formation sur les sports, la diététique, l'esthétique corporelle, grâce aux importants moyens audio-visuels dont nous disposons avec le CAREL.
- Des loisirs culturels et des distractions (ex : conférences sur les langues étrangères, découverte de notre histoire locale et régionale, etc...)

C'est de cet ensemble d'activités que se composeront les séjours qui feront l'originalité de ROYAN STATION DE LA REVITALISATION.

La mise en place de ces différents séjours ne peut se faire que grâce à une étroite collaboration avec les socio-professionnels.

Exemple : l'hôtellerie, l'immobilier, la restauration, pour l'aspect hébergement, qui devra être repensé car la plupart des séjours se dérouleront en période hors saison.

- Des professionnels de l'esthétique, de la diététique
- Des professionnels du tourisme et de la promotion touristique, car ces séjours devront être commercialisés, cela veut dire en déterminer le coût et les moyens à mettre en oeuvre pour les proposer.

Cette nouvelle image de ROYAN STATION DE LA REVITALISATION nécessitera une rénovation et une modernisation du cadre urbain qui améliorera encore notre image de marque et rendra ROYAN plus attractive.

N'oublions pas que c'est la période hors saison qui est principalement visée. Pour cela il faudra exercer une action sur la rénovation, la modernisation du parc immobilier d'hébergement, la restructuration du Centre-Ville, du littoral et envisager la création d'équipements complémentaires pour certaines disciplines sportives d'une part, et l'animation culturelle d'autre part.

Le contrat de valorisation, son thème directeur ROYAN STATION DE LA REVITALISATION, c'est enfin pour ROYAN la possibilité de connaître une fréquentation intéressante en période hors saison.

AMENAGEMENT ET PROTECTION DU LITTORAL

C.I.A.T. du 20/12/1982

VALORISATION DES STATIONS TOURISTIQUES ANCIENNES

R O Y A N

STATION DE LA REVITALISATION

RECUEILLI
13. NOV. 1984
APPLICATION LOTIERS 2213
du 2-3-1982

RAPPORT DE PRESENTATION

D'UN

PROJET DE CONTRAT

ROYAN, le 12 Novembre 1984

Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué
Directeur du Plan



Bernadette LAFAYE

INTRODUCTION	1 & 2
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
- Thème du Schéma Directeur "ROYAN Station de la Revitalisation" - Les actions et opérations à engager dans le cadre du contrat proprement dit	3
- Protection de la santé : Evolution du temps de travail et des loisirs	4 & 5
- Le sport, lien entre activité et détente et protection de la santé	5
- Nos atouts. Vocation sportive et climatique de la Ville ..	6 & 7
- Définition du produit leader	8
- Les stages et séjours envisagés	9 & 10
- Les moyens de la mise en oeuvre	11, 11bis & 12
- Les équipements et actions spécifiques proposés.....	13 & 14
- Les moyens opérationnels A.R.O.V.A.S.	14
- Le plan de financement L'incidence sur l'emploi	15
- Echancier des réalisations et indications des crédits affectés au fonctionnement correspondant	15 bis
<u>ANNEXES (pages 16 à 27)</u>	
- Centre d'hébergement	17
- Centre d'accueil	18
- Information et animation sur la prévention et l'éducation pour la santé.....	19
- Centre Médico-Sportif	20
- Promotion publicitaire	21
- Adaptation des documents d'urbanisme et études relatives à la plage de la Grande Conche	22 à 27
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
Mise en oeuvre d'une politique de développement touristique à moyen et long terme	28 à 32
- La rénovation du cadre urbain	28
- La réalisation d'équipements sportifs et touristiques complémentaires	29
- L'amélioration des liaisons ferroviaires et aériennes	29
- La coopération intercommunale	30
- Les équipements publics	30
CONCLUSION	31 & 32

INTRODUCTION

Conformément aux directives définies par le C.I.A.T. (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) le 20 Décembre 1982 et s'inscrivant dans le cadre des activités économiques spécifiques du Littoral, la Ville de Royan s'est portée candidate à l'obtention d'un

CONTRAT DE VALORISATION DES STATIONS TOURISTIQUES ANCIENNES

Les objectifs qui ont guidé notre démarche sont liés à la nécessité :

- d'élargir le temps de fréquentation de la station balnéaire
- de promouvoir la mise en place d'un véritable plan d'animation pour la ville avec la réalisation d'opérations-clés à court terme sur 3 ans, s'inscrivant et servant de facteurs déclanchant pour une politique à moyen et long terme : d'une décennie au moins.
- de contribuer par ces actions thématiques à relancer l'emploi sur notre ville.

Le contenu des actions que nous souhaitons pouvoir entreprendre sera déterminé par le souci de :

- Valoriser le cadre de vie
- renforcer l'accueil et créer des structures attractives supplémentaires d'intérêt public et de nature à compléter l'action des services touristiques.
- promouvoir une idée -force susceptible de participer au rayonnement de l'image de notre Ville.

- favoriser une rénovation de l'organisation urbaine avec le concours de l'ensemble des services publics et privés de la station.

Dans les pages qui suivent, nous exposerons les raisons de ces démarches, les moyens qui sont nécessaires pour y parvenir et les plans de réalisation et de financement qui s'y rattachent, notamment pour le programme concernant la période 1984 - 1987.

Les propositions seront scindées en deux parties :

- I/ Les actions à engager dans le cadre du contrat de valorisation et concernant plus spécifiquement la politique dont l'objectif est de faire de ROYAN la Station de la Revitalisation, après diagnostics et concertation avec les différents partenaires.
- II/ Les actions dites d'accompagnement qui en cohérence avec celles de la première catégorie en constitueront le prolongement et le complément au cours de la prochaine décennie.

Ces actions intéresseront alors la majeure partie des activités traditionnelles de la Station littorale, telles que plages, casinos, structures urbaines, espaces de rencontres et d'échanges, hébergement hôtelier et para-hôtelier, etc. Leur financement, bien qu'étant assuré par des moyens différents de ceux que prévoit le contrat proprement dit, pourront vraisemblablement bénéficier autant que possible de prises en considération privilégiées au niveau de l'aménagement du territoire ainsi qu'il est d'usage dès lors qu'il s'agit de programmes de prévisions et d'actions globales et cohérentes et de choix rationnels en matière d'investissements.

PREMIERE PARTIE

LE THEME DE NOTRE SCHEMA DIRECTEUR

ROYAN STATION DE LA REVITALISATION

LES ACTIONS ET OPERATIONS A ENGAGER
DANS LE CADRE DU CONTRAT PROPREMENT DIT

L'évolution sociologique actuelle fait apparaître en effet que l'individu cherche à protéger sa santé, à augmenter son temps de loisirs pour satisfaire en particulier ses besoins d'expression physique et par le fait même, espérer pouvoir prolonger son temps de vitalité.

On sait par contre que la santé coûte de plus en plus cher, d'une part et que, d'autre part, les restrictions sur la quantité des soins ou sur leur qualité ne sont pas des solutions envisageables.

De ce fait, la prévention devient de plus en plus nécessaire ce qui permet :

- de réduire les risques d'apparition de maladies nouvelles
- de détecter les affections à un stade précoce
- de limiter les séquelles et les chronicités de certaines maladies.

Elle apparaît donc actuellement comme une évidente obligation individuelle et sociale, comme une politique au soutien et au développement de laquelle ROYAN est à même de contribuer efficacement.

Car parmi les stratégies préventives et curatives adéquates, peut figurer en très bon rang, la pratique sportive dans un contexte d'intelligente et bénéfique occupation du temps libre.

L'EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES LOISIRS

La durée du temps de travail a en effet considérablement diminué en un siècle.

Par voie de conséquence, le temps libre de l'individu, son espérance de vie, sa longévité se sont accrus, ainsi que son temps de vie active d'individu bénéficiant de l'intégrité de ses fonctions physiques et psychiques.

Alors une conception sociale, bénéfique pour tous, de l'utilisation au moins partielle des périodes de loisirs de ce temps libéré, a commencé à se faire jour depuis plusieurs années.

C'est ainsi que parmi les nombreuses activités qui peuvent meubler ce temps libre, et au-delà des particularismes sociologiques, physiques, physiologiques, intellectuels, philosophiques ou autres, la pratique du sport occupe une place de plus en plus large.

Ce besoin de mouvement inné chez l'homme, est de plus en plus ressenti comme un élément indispensable à son équilibre, mais encore faut-il qu'il puisse se réaliser sans risque, pour sa santé, et bénéficier de Conseils médicaux, d'encadrements techniques, susceptibles de l'aider à profiter au mieux de cette activité.

LE SPORT, LIEN ENTRE ACTIVITE DE DETENTE ET PROTECTION DE LA SANTE

En favorisant d'une manière générale "le mieux-être" de l'individu, il peut en effet efficacement contribuer à protéger son "capital santé".

Participer à la protection du "capital santé" de l'individu, c'est oeuvrer dans le sens d'un allègement à terme des charges collectives de la protection sociale.

C'est en quelque sorte investir dans une série d'actions dont la "rentabilité" est non seulement assurée dans un concept humaniste, mais aussi dans l'acception économique et financière du terme.

C'est ce que se propose de faire la Ville de ROYAN en s'engageant dans une politique de valorisation de ses équipements, et de ses capacités d'accueil pour que ceux qui décideront de séjourner dans notre ville puissent bénéficier au mieux de cet ensemble propre à les aider à protéger leur santé et à préserver leur qualité de vie.

NOS ATOUTS

LA VOCATION SPORTIVE ET CLIMATIQUE DE LA VILLE

C'est en effet à partir d'un constat du potentiel que représente l'équipement sportif dont dispose déjà la Ville, qu'a été choisi le thème directeur de l'action engagée.

Ces équipements sportifs ont en outre l'avantage d'une situation géographique et climatologique privilégiée, reconnue par différentes autorités, et en particulier par celles qui dès 1922 décidaient du classement de la Ville au nombre des "Stations Climatiques".

Dans ce sens, ROYAN dispose déjà d'un certain nombre d'autres facteurs favorables qui sont bien évidemment :

- son cadre urbain bien structuré et ponctué de réalisations de l'architecture contemporaine de bonne facture.
- ses espaces verts et fleuris qui lui ont déjà valu d'être classée "hors concours" des Stations climatiques et touristiques.
- la mer, son caractère tempéré et les vastes possibilités qu'offre son remarquable plan d'eau abrité, pour la pratique de tous les sports nautiques de haut niveau.
- des plages, les conches (grandes et petites) enserrées dans le tissu urbain lui-même.
- d'autres plages aussi, saisissant contraste avec les plages urbaines, distantes à peine de quelques kilomètres mais appuyées sur des massifs forestiers vierges de toute construction sur près de 15.000 hectares, plages sur lesquelles se pratique en totale liberté le naturisme le plus intégral.

- une campagne reposante, que ne sépare de la Ville aucune banlieue, résidentielle ou industrielle.

Quant aux équipements sportifs pluridisciplinaires existants, on peut déjà trouver à ROYAN :

Outre les équipements traditionnels tels que, Stade Gymnase athlétisant, tennis, piscine couverte, etc... la Ville de ROYAN dispose d'un certain nombre d'équipements plus spécifiques : Golf, Centre équestre, port de plaisance, piscine en eau de mer, Centre-école de parachutisme (classé 2ème au plan National quant au nombre de sauts), fronton de Pelote Basque, notamment.

DEFINITION DU PRODUIT LEADER

Quelle population souhaitons-nous essayer d'attirer à ROYAN
indépendamment de celle qui fréquente déjà la station ?

- STAGES SPORTIFS :
 - Haut niveau
 - Scolaires
 - Union des Centres de Plein Air

- SEJOURS DU 3ème AGE

- SEJOURS LOISIRS DETENTE

- REVITALISATION DE L'ACTIF FATIGUE

- CURES D'AMAIGRISSEMENT

- BIOCLIMATOLOGIE

A/ LES STAGES SPORTIFS

Ils concerneront en priorité :

- a/ Les athlètes de haut niveau pour une cure d'oxygénation et d'évaluation de la capacité à la pratique de ces disciplines
- b/ les jeunes en période de vacances scolaires

B/ LES ACTIFS FATIGUES sont les personnes qui présentent une perte d'élan vital, une baisse de régime dans leur vie quotidienne et qui pourraient bénéficier d'une aide pour effectuer ces séjours de Revitalisation en accord, dans leur entreprise :

- avec leur direction
- leur Comité d'entreprise
- les services de Médecine du Travail
- éventuellement leur Mutuelle

Ces séjours leur facilitant une rapide récupération évitant ainsi mal être personnel, absentéisme et sentiment de dévalorisation souvent ressentie en pareille circonstance.

(les Jeunes Chambres Economiques de l'ensemble de l'Hexagone poursuivent une étude sur ce thème.)

C/ LES SEJOURS DES OBESES en cours de cures d'amaigrissement qui viendraient à ROYAN dans le cadre d'une "fenêtre thérapeutique" pour pouvoir mieux supporter les rigueurs qu'impose le suivi de ces régimes.

D/ LES SEJOURS DE BIOCLIMATOLOGIE réservés principalement aux sujets sensibles aux effets "pollinisants" qui se manifestent notamment durant la période du 15 Avril au 15 Mai.

On sait en effet que la région de ROYAN est protégée des vents de terre par les puissants massifs forestiers de la COUBRE et de SUZAC contre l'invasion saisonnière des "accariens" dont le pollen est en général l'un des principaux vecteurs.

Or, contrairement à une idée reçue, le pollen des pins, qui constituent essentiellement les essences de nos peuplements forestiers, ne pénètre pas l'appareil respiratoire, du fait que les dimensions de ses éléments sont en large majorité supérieures à 50 μ

Ainsi, tant à titre préventif que curatif, les personnes désirant faire des séjours à ROYAN pourront être suivies et aidées dans ce domaine.

Que leur offrons-nous ?

Outre les aides spécifiques déjà citées, la mise en commun d'un programme de prise en charge réparti selon les modalités ci-dessous, est destinée à permettre au séjournant une offre d'activités variées.

- PRATIQUE OU INITIATION AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
- CIRCUITS TOURISTIQUES
- LOISIRS (PROGRAMME CULTUREL)
- INFORMATION AUDIO-VISUELLE SUR LA SANTE ET SA PREVENTION
- CENTRE DE DIETETIQUE ALIMENTAIRE

LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

1/ LES ETUDES

Après un certain nombre de réunions préliminaires d'orientation tenues avec la participation très active des représentants de la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime et de l'un des chargés de Mission du service d'Études et d'Aménagement Touristique du Littoral, le Groupe de Travail permanent a été constitué de la manière suivante (voir organigramme page suivante)

Sous la présidence de M. le Maire, le groupe est dirigé par un adjoint délégué assisté :

- de chargés de mission
- des Services Techniques et Administratifs de la Ville
- de différents Adjointes et Conseillers Municipaux

Se joignent périodiquement au groupe :

- le Chargé de Mission du S.E.A.T.L.
- les Représentants des Jeunes Chambres Economiques Régionales dont notamment celle de ROYAN
- les Représentants de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de POITIERS
- les Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROCHEFORT S/Mer.
- les Représentants de la Direction Départementale de l'Équipement (Agence de ROYAN)
- les Représentants de l'AD.E.C.M.A. (1) (en matière d'emploi)
- les Représentants de différentes Associations socio-professionnelles telle que l'ASSDEROS (2)
- la Chambre Syndicale des propriétaires immobiliers
- les Syndicats des professionnels de l'Immobilier de la Côte de Beauté
- Le Syndicat des Hôteliers et Restaurateurs
- Le Corps médical et para-médical
- Le ROYAN-OCEAN-CLUB Omnisports

pour le Marketing et les études économiques, d'une part

- un Urbaniste chargé d'études
- un Ingénieur chargé de mission

pour l'Urbanisme, d'autre part.

(1) Association pour le Développement Economique de la Côte-Mère

(2) Association pour le développement économique de ROYAN et de la Saintonge Maritime

ROYAN STATION DE LA REVITALISATION

Directeur du Plan

Dr Ph.MOST

Président de l'A.R.O.V.A.S. (1)

Adjoint au Maire

Assisté de Mme LAFAYE. Adjoint au Maire

Responsable de la politique de valorisation et de :

- Général BARBAT, Conseiller Municipal
- M. GEOFFROY, Conseiller Municipal
- Dr DOMEQ, Ancien Maire de Royan
- M. LAFAYE Jacques, Biologiste, C.E.S. D'Hydrologie
- M. le Dr PAPEIX, Allergologue
- M. COPE, chargé de Mission à l'AROVAS
- M. CHARDONNET, Conseiller Technique
- M. PERAUDEAU, Directeur Général des Services Techni
- M. METAIS, Ingénieur en Chef de la Ville

COORDINATION ANIMATION DU CONTRAT MARKETING ETUDES ECONOMIQUES	CONSEILLER TECHNIQUE URBANISME ETUDES PARTICULIERES	RELATIONS PRESSE ET MEDIAS D'INFORMATION	INITIATION AUDIO-VISUELLE	INFORMATION-SANTE DIETETIQUE ESTHETISME CORPOREL
M. D. COPE Chargé de Mission	M. CHARDONNET Chargé de Mission	Dr MOST Adjoint au Maire	Dr DOMEQ	M. LAFAYE

(1) Association Royannaise pour la Valorisation de la Station (régie par la loi du 1er Juillet

Parmi toutes les participations bénévoles dont peut bénéficier l'A.R.O.V.A.S. une mention particulière doit être faite au sujet de l'action menée par l'Ecole Supérieure de Commerce de POITIERS et les Jeunes Chambres Economiques Françaises :

- l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de POITIERS qui apporte son concours pour la définition et le suivi des études de faisabilité et de clientèle.

- la Jeune Chambre Economique de ROYAN et l'Union Régionale des Jeunes Chambres Economiques, dont le réseau national a constitué le mode de transmission et de diffusion des questionnaires établis par l'Ecole Supérieure de Commerce.

Ces organismes ont procédé à une analyse de la dynamique de la fréquentation touristique actuelle, ont formulé un diagnostic sur le marché et l'évolution de la demande, l'image de la station, la concurrence, quant aux ressources présentes et potentielles.

Les sondages effectués au plan national par l'envoi de 4000 questionnaires ont permis de recueillir plus de 1000 réponses dont l'exploitation informatique a conclu au bien fondé de la stratégie de développement dans laquelle s'est engagée la Ville (cf. dossier annexé au présent rapport pièce n° 2.

Les relations de presse et médias d'information sont directement pris en charge par l'Adjoint délégué Directeur du Plan.

L'initiation audio-visuelle en matière d'information sur la santé, de restauration diététique et d'esthétique corporelle est animée par deux médecins.

Le programme d'animation culturelle est rattaché à la Commission Municipale compétente présidée par un Conseiller Municipal Délégué.

Les problèmes d'hébergement sont étudiés par les représentants de la profession hôtelière et des agents immobiliers sous la direction d'un Conseiller Municipal Délégué.

2/ LES EQUIPEMENTS ET ACTIONS SPECIFIQUES PROPOSES

Ont été étudiés et programmés suivant les recommandations de M. le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme pour le IXe Plan (Contrats de Plan)

1°/ Un Centre d'hébergement pour stagiaires, notamment les jeunes en période de vacances scolaires. (Cf. annexes page 17)

2°/ Un Centre d'accueil pour l'ensemble des différentes catégories de séjournants, à partir duquel ils pourront recevoir toutes les informations et orientations utiles à l'efficacité thérapeutique à l'agrément de leur stage à ROYAN et dans son environnement (cf. annexe page 18).

3°/ Bénéficiant du support et de l'appui logistique du C.A.R.E.L. (1) l'aménagement d'un Centre Audio-Visuel d'information sur la prévention et l'éducation pour la Santé regroupant :

- d'une part un Enseignement sur la Nutrition en cycle d'information sur la connaissance des produits du terroir.

- d'autre part, un Enseignement sur la protection de la santé, l'hygiène et l'esthétique corporel, avec le concours des professionnels locaux en matière de techniques culinaires (restaurateurs, L.E.P., diététiciennes, esthéticiennes, etc...) (cf. annexe page 19).

4°/ Un Centre Médico-Sportif permettant :

- l'appréciation de l'évolution de l'aptitude physique et physiologique des indépendants à la pratique de telle ou telle discipline sportive.

- l'établissement d'un programme de conditionnement physique à la demande de chaque cas particulier.

- le contrôle des effets de l'entraînement du sportif compétiteur.

(1) Centre Audio-Visuel de Royan pour l'Enseignement des Langues.

- la coordination de toutes les demandes d'information concernant la médecine du sport. (Cf. Annexe page 20).

5°/ La mise en place d'une Structure Spécifique d'Animation et de Gestion (AROVAS)

6°/ Une action publicitaire d'envergure pour la promotion de la Ville et de ses équipements spécifiques comportant notamment la participation des médias de toutes natures et de tous modes d'expression. (Cf : annexe page 21).

7°/ L'étude de l'amélioration des fonctions urbaines, **touristiques et nautiques.** (Cf. annexes pages 22 à 27).

8°/ L'étude du développement et de la rénovation des structures d'hébergement (locatifs banalisés, meublés touristiques, habitations légères de loisirs)

9°/ L'engagement de l'étude de mesures concernant le lancement et le maintien d'activités économiques autres que saisonnières. (Fruits de mer, maraîchage, bulbiculture, vins de pays, Cognac, Pineau).

10°/ Une première tranche de travaux de réaménagement, de réhabilitation et de modernisation d'équipements touristiques existants. (Réaménagement d'aires de jeux, modernisation d'équipements touristiques).

3/ LES MOYENS OPERATIONNELS

On a vu que pour la mise en oeuvre au niveau opérationnel de cette politique, la Municipalité de ROYAN a constitué le 27 Juillet 1983 un organisme régi par la loi du 1er Juillet 1901 dénommé :

ASSOCIATION ROYANNAISE POUR LA VALORISATION DE LA STATION (A.R.O.V.A.S.)

Cette Association a donc essentiellement pour objet :

- l'information dans le domaine de la valorisation
- l'établissement et la réalisation des projets contribuant au bon fonctionnement de la station et notamment :
 - le développement des activités économiques
 - la valorisation du cadre de vie
 - l'organisation et le renforcement des équipements de loisirs et des services d'intérêt public, objet du contrat, et des mesures d'accompagnement à étudier et à programmer dans la perspective de la planification décennale recommandée par le C.I.A.T.
- la gestion de certains équipements spécifiques.

LE PLAN DE FINANCEMENT RECAPITULATIF est en conséquence établi comme suit :

Le coût total des actions et opérations définies par le présent rapport est de 9.000.000 de Frs.

Le financement en serait assuré de la manière suivante :

VILLE	1/3	3.000.000 F.
ETAT	1/3	3.000.000 F.
E.P.R.	1/6	1.500.000 F.
DEPARTEMENT	1/6	1.500.000 F.
TOTAL		9.000.000 F. (1)

FONCTIONNEMENT - INCIDENCE - EMPLOI

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent globalement et prévisionnellement à 3 millions de Frs. environ, non compris études spécifiques, financées hors contrat, correspondent approximativement à la rémunération d'une quinzaine d'emplois permanents sans compter naturellement les effets induits, difficiles à estimer actuellement, mais qui, à terme, notamment par la relance des secteurs bâtiment, hôtelier, et para-hôtelier, ne devraient pas être inférieurs à 200.

(1) L'échéancier des réalisations et indications prévisionnelles des crédits affectés au fonctionnement correspondant, fait l'objet du tableau suivant :

84 133 B

A N N E X E S

A/ NOTES DESCRIPTIVES ET ESTIMATIVES RELATIVES AUX
DIFFERENTES ACTIONS ET OPERATIONS OBJET DU CONTRAT
(Pages 17 à 27)

B/ MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
A MOYEN ET LONG TERME (Pages 28 à 30)

CENTRE D'HEBERGEMENT POUR STAGES SPORTIFS

NOTE DESCRIPTIVE - ESTIMATIVE

La Ville de ROYAN vient de procéder à l'acquisition d'un complexe appartenant à la Ville de CRETEIL destiné à héberger des colonies de vacances. L'ensemble des bâtiments est implanté sur un terrain d'une superficie totale de 9.100 m² et se décompose comme suit :

- 1 bâtiment à usage d'infirmierie, logement, administration d'une surface totale de plancher de 340 m²,
- 1 bâtiment à usage de dortoir avec sanitaire en R + 1 d'une emprise au sol de 380 m², d'une surface de plancher de 760 m²,
- 2 bâtiments à usage de classe.

La surface totale de plancher s'établit à 1.600 m². Cet équipement sis rue Henri Dunant, à proximité du Lycée et du CE.S. de La Triloterie, et de nombreux équipements sportifs, est tout à fait adapté à l'hébergement de stages sportifs et constitue une structure indispensable au bon fonctionnement du Contrat de Valorisation.

Il convient toutefois de faire des travaux de réaménagement et de remise en état :

- Réfection des peintures intérieures et extérieures,
- Mise aux normes des installations électriques,
- Révision de l'étanchéité des terrasses,
- Remise en état de la chaufferie et des installations de la cuisine,
- Aménagement des espaces verts,
- Travaux divers imprévus.

Le coût approximatif des travaux est de l'ordre de 500.000 Frs. T.T.C. suivant détail annexé (Pièce IIa)

CENTRE D'ACCUEIL

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE

La mise en oeuvre du Contrat de Valorisation nécessite obligatoirement la création d'une structure d'accueil.

Il importe en effet que la clientèle engendrée par "ROYAN, Station de la Revitalisation", soit sinon prise en main, tout au moins parfaitement informée du contenu des stages et de la marche à suivre pour y accéder. A cet effet, il est prévu d'affecter à cette fonction, un bâtiment qui sera composé de la manière suivante :

- Hall d'accueil
- 1 salle de documentation
- 1 salle d'archives
- 1 bureau de renseignements
- des équipements sanitaires pour le personnel.

Comme tout équipement d'accueil, cette structure doit être bien située à l'entrée de la ville et réussie tant sur le plan de l'architecture que sur le plan de l'intégration dans l'environnement.

La surface de plancher à créer est de 100 m² environ. Le coût de l'opération est estimé à 700.000 Frs T.T.C. dont une première tranche à réaliser en 1984 estimée à 500.000 F. T.T.C. suivant détail annexé (pièce IIb).

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION ET D'ANIMATION
SUR LA PREVENTION ET L'EDUCATION POUR LA SANTE

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE

La présente note concerne l'organisation d'un certain nombre de stages qui s'appuient sur les atouts dont dispose déjà ROYAN dans le domaine de l'audio-visuel.

Il s'agit donc d'adapter et d'utiliser le potentiel technique existant au service de la politique de rentabilisation.

En effet, pour parfaire le contenu des stages, qu'ils soient d'actifs fatigués, de personnes du 3ème âge, de cures d'amaigrissement de sportifs, la Ville de ROYAN souhaite offrir à sa clientèle la possibilité d'accéder à une information sur la prévention, un enseignement sur la diététique alimentaire et l'esthétisme corporel.

Cette initiative présente l'avantage d'être nouvelle et de répondre à un besoin exprimé dans la population et par conséquent chez la clientèle visée.

Il est donc prévu l'adaptation du Centre Audio-Visuel pour l'Enseignement de la diététique et de l'esthétisme corporel pour dispenser cet enseignement.

Pour assurer cette fonction il est nécessaire de disposer :

- d'une salle de cours
- d'une salle de projection
- d'une salle de conférences
- d'un hall d'accueil
- d'un foyer

Le coût de cette réalisation est estimé à 1.800.000 Frs (T.T.C.)

CENTRE MEDICO-SPORTIF

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE

La Ville de ROYAN dispose actuellement d'un Centre Médico-Sportif qui est installé à titre provisoire dans les locaux destinés à servir de vestiaires, situés sous les tribunes du Stade d'Honneur.

Il importe de procéder à l'aménagement de nouveaux locaux destinés à accueillir le Centre Médico-Sportif définitif. Cet équipement fait partie intégrante des moyens nécessaires au déroulement des stages envisagés dans le présent contrat.

Une telle réalisation doit comprendre :

- salle de massage
- salle d'infirmierie
- salle de mensuration
- salle de tests
- cabinets médicaux
- secrétariat
- vestiaires.

La surface de plancher nécessaire supplémentaire est de l'ordre de 100 m².

Le coût approximatif de l'équipement est de 450.000 Frs (T.T.C.)

PROMOTION DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA STATION
VALORISEE ET MARKETING

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE
POUR LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION DES
PRODUITS TOURISTIQUES ROYANNAIS

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE

ROYAN, en tant que station balnéaire, a toujours connu une importante fréquentation durant la période d'été.

Depuis déjà un certain nombre d'années la période estivale va en s'amenuisant et se trouve maintenant limitée à environ 7 à 8 semaines.

Lorsque l'équilibre économique d'une ville repose principalement sur le tourisme, ce qui est le cas de ROYAN, une telle disparité entre la période d'été et le reste de l'année ne peut que provoquer un déséquilibre.

La Municipalité de ROYAN est, depuis un certain nombre d'années, tout à fait consciente de ce problème et oriente ses efforts dans le but d'élargir le temps de fréquentation de la station.

Le contrat de valorisation se présente pour ROYAN, comme la possibilité d'accélérer de façon considérable la réalisation des efforts entrepris.

Nous sommes conscients que l'époque où nous attendions tranquillement les clients qui venaient fréquenter notre station est totalement révolue, du moins pour ce qui est de la période "hors saison" se situant plus particulièrement au printemps et à l'automne.

Le tourisme, les vacances, les séjours de repos et de détente sont maintenant un domaine tout particulièrement important pour l'ensemble des consommateurs. Cela se traduit donc par une forte présence de produits répondant à ce besoin. La concurrence y est importante qu'elle soit française ou étrangère.

Afin de pouvoir prendre une place sur ce marché, il devenait indispensable pour ROYAN de proposer des possibilités de séjours originaux, c'est ce qui sera fait avec l'aspect "ROYAN STATION DE LA REVITALISATION" et de mettre en place une politique commerciale dynamique correspondant à l'optique marketing du tourisme moderne.

Cela veut dire :

- La mise en place d'une phase d'audit et d'organisation des services liés à la commercialisation.

- L'élaboration des séjours dans lesquels les activités et distractions seraient programmés et variés, afin d'être attrayants.

- L'organisation et le développement de la structure d'hébergement existante en se dirigeant vers une extension des logements banalisés.

Ayant ainsi composé l'aspect total des séjours (Activités, loisirs, hébergement), mettre en place une structure de commercialisation qui assurera la vente des séjours "Royan, Station de la Revitalisation", soit en direct, soit en s'appuyant sur des structures existantes (ex : Office du Tourisme) soit en passant des accords avec des professionnels du tourisme.

Le rôle de cette structure de commercialisation est essentiel et conditionne partiellement la réussite du projet.

C'est la raison pour laquelle une part importante de 2.500.000 Frs est affectée à cette opération, dont une tranche 1984 estimée à 310.000 Frs (pièce II d).

AMELIORATION DES FONCTIONS URBAINES ET TOURISTIQUES

ADAPTATION DES DOCUMENTS D'URBANISME
AUX SPECIFICITES D'UNE STATION TOURISTIQUE A REVALORISER

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE

L'élaboration du Contrat de Valorisation ne peut faire abstraction de la nécessité de concevoir et de réaliser des projets de modernisation et d'adaptation du cadre urbain.

- Le centre de ROYAN et le Front de Mer ont été construits après la guerre 1939-1945 et si, pour l'époque, l'architecture pouvait être jugée avancée, il reste que le bâti a vieilli et qu'il est nécessaire d'envisager une rénovation si l'on veut véritablement "revaloriser" la station et la doter de structures d'hébergement correspondant aux goûts de la clientèle ciblée, principalement pour l'avant et l'arrière saison.

- Des équipements tels que le Grand Casino ou le Portique du Front de Mer ne sont pratiquement pas exploités ni entretenus. Il y a donc là nécessité d'une réflexion sur l'affectation fonctionnelle des sites privilégiés qu'ils occupent.

Il importe également de mener une réflexion sur l'ensemble des circulations, automobile, deux roues, piétonne, en relation avec les conséquences de la mise en service prochaine du tronçon de voie de contournement de l'agglomération compris entre les routes de ROCHEFORT et de SAINTES, sur l'intensité et l'organisation du trafic de transit et des transports collectifs intra-muros.

Enfin, un certain nombre d'autres problèmes se posent et notamment :

- la définition opérationnelle d'une politique de rénovation, de modernisation et de restructuration d'une partie du parc d'hébergement individuel, collectif (O.P.A.H.) (1) hôtelier, para-hôtelier, etc... associés à la recherche du paysage urbain qui constituera le nouveau cadre de vie des futurs résidents.

- la restructuration de la plage de la Grande-Conche, par opération de réensablement, fera l'objet d'une étude spécifique en première phase, les travaux définis à l'issue de ces études ne pouvant être réalisés eu égard à leur importance qu'en phase complémentaire.

- la restructuration des espaces d'échange et de rencontre situés entre les abords du Marché Central et la plage de la Grande Conche, en passant par les places Charles de Gaulle et du Portique.

- la définition fonctionnelle et l'implantation d'un Centre d'animation comportant un certain nombre de services spécifiques (découverte, connaissance, documentation, salle de conférences et d'exposition, aire et volume affectés aux spectacles, à la bibliothèque, au musée, à la danse, à la musique, etc...)

Pour mener à bien ces réflexions, il est nécessaire de faire appel à des équipes pluridisciplinaires ayant compétence en matière d'économie, d'architecture, d'aménagement des espaces urbains. Ces réflexions permettront de préciser l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols qui favorisera le développement urbain tel qu'il est voulu dans le cadre du Plan de Valorisation, tout en constituant un guide de rationalisation des choix budgétaires pour les responsables politiques de l'évolution et de la gestion futures de la Cité.

(1) Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

Ces études pourraient comprendre les phases suivantes dans le cadre d'un concours largement ouvert :

- Analyse du fonctionnement urbain
- Listing des opérations envisagées
- Projet d'aménagement de l'espace urbain dans le cadre défini par la Municipalité
- Parachèvement de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols et établissement du plan de référence.

Le coût de ces différentes études est estimé pour une première tranche à :

- 400.000 Frs pour la réorganisation des fonctions urbaines
- 310.000 Frs pour la reconstitution de la plage de la Grande Conche
- 100.000 Frs pour une action de sensibilisation en faveur du développement des structures d'hébergement locatif.

QUELQUES ELEMENTS TECHNIQUES D'INFORMATION QUANT A L'EVOLUTION DE LA PLAGE DE LA GRANDE CONCHE

Rappelons brièvement au sujet de la plage de la Grande Conche, que la permanence de son important déchaussement est une conséquence directe des faits de guerre de l'année 1945.

Les causes, à l'époque, n'avaient pu en être identifiées faute de moyens d'études appropriés.

Depuis, et à l'occasion d'études sédimentologiques, d'une part, en modèle hydraulique, d'autre part, pour l'aménagement du Port, ces causes ont été décelées.

Mais l'investigation n'a pu néanmoins être alors suffisamment poussée, pour arriver aux indispensables précisions opérationnelles.

Rappelons qu'avant la guerre de 1939-1945, la plage de la Grande Conche se caractérisait par un ensablement très important l'été, et par un déchaussement non moins important l'hiver.

Or, désormais, si les agitations hivernales continuent à faire baisser le niveau du sable devant le mur de défense, sa remontée en périodes calmes (l'été principalement) reste très insuffisante.

En effet, du fait des bombardements, un phénomène accidentel a entraîné vers le large une quantité très importante de sable. Or cette masse, autrefois, constituait un stock oscillant "engraissant" périodiquement (et fort judicieusement) la plage durant la saison estivale.

Actuellement ce stock, n'ayant encore été que très partiellement reconstitué, tant sont lents certains phénomènes en nature, ne peut générer des variations de niveau d'amplitudes suffisants.

Au moment du bombardement du 5 Janvier 1945 le "niveau" (1) qui débouchait sur la plage, a été obstrué par différents impacts de bombes, notamment dans la partie de son cours souterrain.

De ce fait, et puisque nous étions en période de pluies, le niveau de l'eau dans le marais environnant a considérablement monté, et, à la libération, le volume à évacuer a été de plusieurs millions de mètres cubes.

(1) Appellation locale d'un exutoire.

A partir du moment où furent rétablies, tant bien que mal, durant l'été 1945, les conditions de l'écoulement, plus d'un an se passa avant que le régime hydraulique ait retrouvé son état ancien.

C'est dire que pendant un an environ, un courant d'eau d'environ 1 m³ seconde se déversa sur la plage au droit de l'ancien casino. Dans le même temps et pour des raisons similaires la "Font de Cherves" s'écoulait elle aussi sur la plage, au droit de l'axe du Bd Briand, la canalisation de rejet au port n'étant pas rétablie.

Ces deux écoulements se rejoignirent et, autour de leurs confluent, on constata un lent mais continu abaissement du niveau du sable de la plage, abaissement qui atteignait près de 3 mètres par rapport à son niveau normal dans le secteur situé devant le Portique.

Par contre, on a constaté depuis que le niveau dans la partie ouest de la plage s'est généreusement reconstitué, et même que le sable a gagné sur la vase sur plus de 100 mètres par rapport à la situation antérieure le long du quai de Gosport notamment, cela conformément du reste aux indications données pour le modèle réduit réalisé pour les études du 1er bassin de plaisance.

Or le sable utilisé pour le relèvement du niveau de cette partie de la plage a été prélevé sur le milieu de la Conche.

La reconstitution du stock ainsi disparu est néanmoins amorcée. Elle est favorisée par la présence des enrochements qui détruisent une partie de l'énergie incidente de la houle, ce qui permet aux éléments les plus fins du sable de n'être pas systématiquement remis en mouvement et entraînés par les courants de marée, mais le processus de reconstitution n'en reste pas moins extrêmement lent.

DEUXIEME PARTIE

LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE A MOYEN ET LONG TERME

Les actions et opérations actuellement en cours d'étude par la Ville pour la decennie prochaine sont les suivantes :

I - LA RENOVATION SIGNIFICATIVE DU CADRE URBAIN A PARTIR DU
RESULTAT DES ETUDES REALISEES AU TITRE DU CONTRAT TRIENNAL

- Poursuite du développement du volume et de la qualité des structures d'hébergement du type banalisé, notamment dans le cadre d'O.P.A.H. de ZAC, d'AFU et autres procédures.

- Reconstruction sur des concepts nouveaux du complexe dit CASINO MUNICIPAL par investissements d'origine privée, et adaptation de l'espace public contigu dit Front de Mer avec participation de la Ville.

- Aménagement paysager (par tranches successives) d'une promenade littorale pour piétons entre VALLIERES et PONTAILLAC.

- Reprise et adaptation d'ouvrages de défense contre la mer (en relation avec l'opération précédente)

- Reconstitution du profil de la plage de la Grande Conche

- Réaménagement fonctionnel de l'espace compris entre le Marché Central et la mer comportant une amélioration des conditions de la circulation intra-muros, du stationnement, des cheminements piétonniers.

- Adaptation à d'éventuelles nouvelles fonctions de l'ouvrage dit Portique du Front de Mer, n'excluant pas la démolition et la substitution d'un ouvrage de caractère édilitaire décoratif et d'animation.

- lancement et animation d'une campagne de ravalement des façades de différents immeubles privés.

II - LA REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET TOURISTIQUES
COMPLEMENTAIRES

- Participation à la construction de 9 trous supplémentaires au Golf de MAINE-GAUDIN pour obtenir un équipement convenant aux compétitions de caractère national, voire international.

- Rénovation et aménagement du Garden-Tennis (rénovation de courts, remise en état et développement de l'environnement paysager.)

- Construction de deux courts couverts.

- Création du parc paysager (Secteur de Pousseau) des Maisons de la Province Française, avec organisation de floralies internationales autour d'un plan d'eau.

III - L'AMELIORATION DES LIAISONS FERROVIAIRES ET AERIENNES

- Action soutenue auprès de la S.N.C.F. pour obtenir une inscription au plan Régional des Transports d'une amélioration significative des liaisons ferroviaires avec PARIS (Section ROYAN - ANGOULEME ou ROYAN-POITIERS via NIORT)

- Organisation d'une navette aérienne régulière entre ROYAN et BORDEAUX pour faire bénéficier la région des liaisons directes avec Air-Inter et Air-France.

IV - LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'AMELIORATION
ET DU DEVELOPPEMENT DE CES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET SPORTIFS

Il s'agit de constituer un groupement entre les communes du littoral de :

St PALAIS S/MER

VAUX S/MER

ROYAN

St GEORGES DE DIDONNE

MESCHERS S/GIRONDE

l'objectif étant de mettre en commun des équipements existants, à aménager, ou à créer de manière à pouvoir offrir à notre clientèle un "plateau technique" suffisamment incitatif pour favoriser l'organisation de stages notamment en dehors de la période dite de haute saison.

V - LES EQUIPEMENTS PUBLICS

LA VOIRIE

Plusieurs dizaines de millions de francs doivent être programmés par tranches annuelles ou pluriannuelles en raison d'un état de vétusté préjudiciable à la qualité de la vie, voire à la sécurité publique dans certains cas extrêmes, et à coup sur à la pérennité des infrastructures.

En outre des voies nouvelles seront à créer en fonction du résultat des études d'un nouveau plan d'urbanisme auquel se trouvera, au niveau opérationnel, le Plan d'Occupation des Sols.

Dans ce sens, des voies de caractère structurant sont d'ores et déjà étudiées et notamment :

- La mise à quatre voies de la RN.150 à l'entrée de ROYAN, à charge de l'Etat avec une participation de la Ville en cours de négociation.

- La construction d'une pénétrante Nord qui, à partir de la voie express de contournement de l'agglomération en cours de réalisation par le SIVOM, constituera à terme l'entrée principale de ROYAN.

Son origine se situant en effet au niveau de l'échangeur à construire à peu près à mi-distance entre les routes de Saintes à l'Est et la route de Rochefort à l'Ouest, cette voie constituera un équipement structurant de toute première importance pour la desserte et la mise en valeur du secteur encore vierge dit de Pousseau, aux abords immédiats du CAREL et du futur parc floral de la Maison des Provinces Françaises.

D'autres équipements pourraient d'ailleurs, dans cette perspective valorisante, faire l'objet d'implantation dans le même secteur.

- La reprise de la réalisation de la voie de contournement du Front de Mer de Pontaillac, dite mini-rocade, opération lancée depuis longtemps déjà et retardée par des questions de procédure.

CONCLUSION

Tels sont esquissés à grands traits les principes directeurs de l'action que se propose de conduire la Ville au cours de la prochaine décennie pour l'amélioration de son image de marque et de la qualité de la vie offerte à ses touristes de diverses catégories.

Les points essentiels de la démarche seront définis au fur et à mesure que seront rendus disponibles les résultats des études générales qui doivent être engagées et menées à leur terme selon les processus et échéances définis dans le cadre du contrat de valorisation, objet du présent rapport.

D'une manière générale la Ville s'efforcera de présenter à l'examen des instances de décision en matière de subventions diverses, des projets cohérents et correspondant autant que possible à des tranches fonctionnelles.

Il sera naturellement fait l'appel le plus large aux financements d'origine privée de manière à ce que la pression fiscale résultant de cet important effort d'investissement, reste dans des limites supportables et en rapport avec les avantages économiques et sociaux que la collectivité doit retirer de la politique engagée avec l'aide des pouvoirs publics.

Cette très importante appréciation à laquelle sera naturellement associée une large représentation de la population (et notamment de sa fraction socio-active), sera facilitée par les conclusions des études d'urbanisme, d'une part, d'un plan de référence et d'un P.O.S., d'autre part, ce dernier opposable aux tiers, exprimant de manière graphique et réglementaire la politique de rénovation urbaine et économique décennale engagée par l'intervention du contrat.

POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DU LITTORAL

CONTRAT DE VALORISATION
DES STATIONS TOURISTIQUES ANCIENNES

ROYAN
STATION DE LA REVITALISATION

REQUA 125 100 100 100
13. NOV. 1984
APPLICATION ENREGISTREE
du 2-3-1982

DEVIS DESCRIPTIFS ET ESTIMATIFS DES ACTIONS
ET OPERATIONS A FINANCER SUR L'EXERCICE 1984



ADAPTATION D'UNE COLONIE EXISTANTE
 EN STRUCTURE D'HEBERGEMENT POUR STAGIAIRES

DEVIS DESCRIPTIF - ESTIMATIF
 DES TRAVAUX A FINANCER SUR L'EXERCICE 1984

1°/ LOT ETANCHEITE

Mise en place sur l'ensemble des bâtiments
 d'un procédé multicouche 50.000

2°/ LOT ISOLATION

Mise en place sur l'ensemble des bâtiments
 d'une isolation extérieure sur toiture-terrasse..... 100.000

3°/ LOT ELECTRICITE

Mise en conformité de l'installation
 électrique existante 50.000

4°/ LOT REVETEMENT DE SOLS

Mise en place d'un revêtement en dalles
 plastiques 50.000

5°/ LOT PEINTURE

Sur l'ensemble des bâtiments, peinture
 intérieure et extérieure 250.000

TOTAL T.T.C. 500.000 Frs
 =====

ROYAN le 26 OCTOBRE 1984

ORGANISATION D'UN CENTRE D' ACCUEIL & D'ORIENTATION

DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF
DES TRAVAUX A FINANCER SUR L'EXERCICE 1984

LOT N° 1. MACONNERIE

Fondations en rigole. Murs en élévation, aggloméré de 0,20 pour mur périphérique et de 0,13 pour mur de refend 150.000

LOT N° 2. CHARPENTE

Charpente en sapin du Nord comprenant pannes, chevrons, y compris tous accessoires d'assemblage et de pose 60.000

LOT N° 3. COUVERTURE

Fourniture et pose de tuiles romanes 1er choix, y compris faitage, rives, solins 50.000

LOT N° 4. MENUISERIE

Menuiseries extérieures en bois exotique.
Menuiseries intérieures en Sapin blanc traité 55.000

LOT N° 5. PLATRIERIE

Cloisons de doublage et de distribution en briques de 0,05. Enduit platre de Paris 45.000

LOT N° 6 - ISOLATION THERMIQUE

Isolation laine de verre pour murs périphériques et combles 40.000

LOT N° 7. ELECTRICITE

Installation conforme aux normes en vigueur chauffage électrique 50.000

LOT N° 8. PEINTURE

Peintures extérieures et intérieures 50.000

TOTAL T.T.C. 500.000 Frs.

ROYAN le 26 OCTOBRE 1984.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AROVAS

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF
DES DEPENSES RELATIVES A L'EXERCICE 1984

L'Association a sollicité à compter du 1er Septembre 1984, le concours occasionnel de deux chargés de mission à mi-temps avec les fonctions suivantes :

- A/ - Coordination
 - Animation
 - Marketing
 - Etudes économiques

- B/ - Conseils Techniques
 - Urbanisme
 - Etudes particulières

Une étude de faisabilité et de clientèle est en outre réalisée pour le compte de l'AROVAS par l'Ecole Supérieure de Commerce de POITIERS.

Dans ces conditions les dépenses à prendre en compte pour le fonctionnement de l'AROVAS au titre de l'exercice en cours sont les suivantes :

Rémunération des chargés de mission pour la période de Septembre à Décembre :

3.500 F. x 2 x 4 mois =	28.000 Frs
Frais de déplacements et divers	4.000 Frs
Remboursement des frais engagés par l'ESCAE (estimation)	28.000 Frs
Réserve pour complément d'étude	20.000 Frs

TOTAL T.T.C	80.000 Frs. =====

ROYAN le 26 OCTOBRE 1984

PROMOTION DE L'IMAGE DE MARQUE DE
LA STATION VALORISEE ET MARKETING

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE
POUR LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION
DES "PRODUITS TOURISTIQUES ROYANNAIS"

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE
DES OPERATIONS A FINANCER AU TITRE DE L'EXERCICE 1984

ROYAN bénéficie certes d'une certaine image de marque en tant que station balnéaire ancienne mais le rapport auquel est annexée la présente note définit un produit nouveau qui doit distinguer ROYAN des stations "concurrentes".

En effet, à travers l'image "ROYAN, STATION DE LA REVITALISATION" nous constatons qu'une des actions les plus importantes définie dans le programme du contrat est la promotion du "produit touristique ROYAN" et on a vu que cette action est fondamentale, car d'elle dépend la réussite de la démarche.

C'est pourquoi une somme relativement importante de 2.500.000 Frs est prévue qui permettra :

- d'affiner une politique de promotion et de commercialisation
- de mener à bien cette promotion par différents moyens, et en particulier l'intervention des médias.
- campagne de presse
- autres médias
- participation à des congrès
- réalisation d'opérations promotionnelles auprès des organismes sportifs et des caisses mutuelles avec la participation d'agents spécialisés.

D'ici la fin de l'année 1984 sera engagée une campagne de presse et la réalisation d'un certain nombre d'opérations :

- Promotion de ROYAN, Station de la Revitalisation, par l'intermédiaire des médias (Presse, radios, etc...)

- Etudes liées à la création du produit spécifique tourisme (création des formules de séjours) en complément de l'étude de faisabilité faite par l'ESCAE de POITIERS.

Le coût de ces opérations est forfaitairement fixé à 310.000 Fr.

E

ETUDES DE RECONSTITUTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA PLAGE DE LA GRANDE CONCHE

NOTE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE
DES OPERATIONS A FINANCER
AU TITRE DE L'EXERCICE 1984

Le Laboratoire Central d'Hydraulique de France a procédé en 1979, à une étude préalable ayant pour objectifs :

- 1°/ de rétablir une plage d'au moins 100m de largeur à haute mer
- 2°/ l'implantation d'une base nautique.

Les travaux à réaliser comprennent l'apport massif de sable extérieur et la construction d'épis de contention.

Avant d'effectuer les études techniques détaillées de ces ouvrages, il convient d'analyser l'incidence sur le site. C'est le but de l'étude d'impact.

Le contenu ci-dessous est conforme à la loi du 10 Juillet 1976, et ses décrets d'application relatifs à la protection de la nature.

A - CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT DES OUVRAGES A REALISER

I - Description sommaire du projet

- a) objectifs de l'opération
- b) description des ouvrages

II - Analyse de l'état initial = point zéro

- a) recueil de données maritimes
 - marées, courants, houles
 - sédimentologie, transports littoraux
- b) intérêt paysager du site
 - de la plage
 - de l'urbanisation périphérique
- c) photographies (montage panoramique)

III - Analyse des effets

- a) influence des épis sur les courants
- b) influence sur les transits littoraux
- c) influence sur la valeur paysagère du site
(photos montages)
- d) influence sur les usagers de la plage
(circulations piétons et pratiquants des sports nautiques.)

IV - Raisons des choix conduisant au parti retenu

Analyses comparatives des variantes possibles (raisons économiques, techniques et d'environnement).

V - Mesures compensatoires

Exposé des mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences éventuellement dommageables du projet et l'ordre de grandeur des dépenses correspondantes.

B/ INTERVENANTS

La Direction Départementale de l'Équipement serait chargée de la coordination, avec sous-traitance des domaines spécialisés à des organismes hautement qualifiés en accord avec la ville Maître de l'Ouvrage.

C/ COUT

Coût forfaitaire de 130.000 Frs T.T.C.

ROYAN , le 26 OCTOBRE 1984